

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article884>



**- Arrêté du 22 juillet 2019
portant modification des
arrêtés du 8 novembre 2012 et
du 20 juillet 2015 relatifs aux
diplômes professionnels
relevant des dispositions du
code du travail relatives à
l'utilisation des équipements**

de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur

- Examens | Concours - Certifications - Examens - Conditions réglementaires d'inscriptions -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : mardi 27 août 2019

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N°0198 du 27 Août 2019